L'impact des représentations du tatouage dans le milieu de l'éducation sociale

De l'émancipation à l'auto-censure

Réalisé par : CHRISTEN Héléna

Promotion: BAC20 ES PT

Sous la direction de : JURISCH PRAZ Sarah

Remerciements et avertissements

Je tiens à remercier avant tout ma directrice de Travail de Bachelor, Sarah Jurisch Praz, ainsi que sa binôme, Angélique Wüthrich, pour leurs précieux conseils et le temps passé à m'épauler dans la construction de ce travail. Je suis reconnaissante envers les éducateurs et éducatrices sociales qui m'ont aidée dans ma recherche en acceptant de me consacrer un peu de temps afin de répondre à mes différentes questions. Je remercie aussi mon entourage et mon amie Gwenaëlle pour leur soutien lors de tout le processus de ce travail.

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure. Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles référencées. Tous les emprunts à d'autres auteur·e·s, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le Code éthique de la recherche. Je certifie également que ce document comporte 65'015 signes (corps de texte et espaces compris).

Résumé

Ce travail aborde la thématique du tatouage dans le milieu de l'éducation sociale et l'impact de celle-ci sur les tiers évaluateurs et leurs représentations. Le tatouage constitue l'identité agie et vécue de la personne qui le porte et peut être en tension avec l'identité qui est attendue par les institutions et ses tiers évaluateurs. Le tatouage peut à ce moment-là être défini comme un stigmate. Les éducateurs et éducatrices sociales (ES) peuvent avoir recours à des stratégies identitaires afin de réduire l'écart entre ces deux identités. Après avoir mené des entretiens, il s'est avéré que les représentations des tiers ainsi que les prescriptions institutionnelles sont floues. Les ES se basent donc sur leurs propres représentations du tatouage et sur ce qu'elles et ils pensent être attendu par les institutions. La principale stratégie identitaire qui s'opère est celle du contrôle du stigmate. Elle permet aux ES de choisir de montrer leurs tatouages, et donc de laisser place à leur identité agie et vécue, ou de dissimuler leurs tatouages afin de tendre à ce qui est imaginé être attendu par les institutions. Cela dépend des situations mais aussi de la confiance des ES avec leurs tatouages.

Mots clé : tatouage, éducation sociale, compétence, stigmate, identité, stratégie.

Liste des abréviations

AIETS : Association internationale des écoles de travail social

ASTP: Association Suisse des Tatoueurs Professionnels

ES: éducateur(s) ou éducatrice(s) sociale(s)

FAQ: Foire Aux Questions

FITS: Fédération internationale des travailleurs sociaux

HES: Haute Ecole Spécialisée

OPE: Office de Protection de l'Enfance

OSAV : Office fédéral de la Sécurité Alimentaire et des affaires Vétérinaires

TS: travailleur(s) ou travailleuse(s) sociale(s)

TSHM: travailleur(s) ou travailleuse(s) sociale(s) hors murs

Table des matières

| 1. | . Intr | oduction | 7 |
|----|--------|--|---|
| 2 | . Cad | dre théorique | 9 |
| | 2.1. | Le tatouage | 9 |
| | 2.2. | L'histoire du tatouage en Europe | 9 |
| | 2.3. | Les différences selon les cultures et les religions1 | 0 |
| | 2.4. | Les différences selon les sexes | 2 |
| | 2.5. | La vision du tatouage au travail1 | 2 |
| | 2.6. | Les compétences et leur évaluation1 | 4 |
| 3 | . Pro | blématique1 | 5 |
| | 3.1. | Problème de recherche1 | 5 |
| | 3.2. | Question de recherche1 | 6 |
| | 3.3. | Hypothèses de recherche1 | 6 |
| 4 | . Mé | hodologie1 | 6 |
| 5 | . Pré | sentation des résultats1 | 8 |
| | 5.1. | Représentations personnelles des ES sur le tatouage1 | 8 |
| | 5.1 | 1. Histoire avec le tatouage1 | 8 |
| | 5.1 | 2. Importance de la signification19 | 9 |
| | 5.1 | 3. Acceptation selon les sexes19 | 9 |
| | 5.1 | 4. Acceptation selon l'histoire | 9 |
| | 5.1 | 5. Acceptation selon les lieux2 | 0 |
| | 5.1 | 6. Clichés entendus par les ES20 | 0 |
| | 5.1 | 7. Confiance avec les tatouages | 0 |
| | 5.2. | L'évaluation des compétences | 1 |
| | 5.2 | 1. L'évaluation formelle | 1 |
| | 5.2 | 2. L'évaluation informelle | 2 |
| | 5.3. | Le tatouage dans le milieu professionnel | 3 |

| | 5.3. | Explicitation des institutions | 23 |
|----|------|--|----|
| | 5.3. | 2. Représentation des tiers et importance des représentations au travail | 23 |
| | 5.3. | 3. Différences selon populations concernées | 24 |
| | 5.3. | 4. Entretien d'embauche | 25 |
| | 5.3. | 5. Tatouage : frein ou levier à l'embauche | 25 |
| | 5.3. | 6. Evolution des mentalités | 26 |
| 6. | Disc | cussion des résultats | 26 |
| 6 | 5.1. | Prescriptions des institutions | 26 |
| 6 | 5.2. | Evaluation des compétences | 27 |
| 6 | 5.3. | Représentations du tatouage par les tiers | 28 |
| 6 | 5.4. | Représentations personnelles du tatouage des ES | 28 |
| 6 | 5.5. | Stratégies identitaires | 31 |
| 7. | Lim | ites et perspectives | 31 |
| 7 | '.1. | Limites | 31 |
| 7 | .2. | Pistes d'action | 32 |
| 8. | Cor | nclusion | 32 |
| 8 | 3.1. | Bilan méthodologique | 33 |
| 8 | 3.2. | Bilan personnel | 34 |
| 8 | 3.3. | Bilan professionnel | 34 |
| 9. | Bibl | iographie | 34 |
| | | | |
| An | nexe | 1 : outil de recueil des données | I |

1. Introduction

Pour faire un choix de thématique pour mon travail de Bachelor, je me suis inspirée d'une situation vécue avant mon entrée à la HES, lors de mon stage de maturité. J'ai effectué ce stage dans une crèche au sein d'un village. Avant de commencer à travailler, je me suis demandé quels types de vêtements il était adéquat de porter. En effet, lorsque j'ai commencé mon stage au mois de juillet, je désirais venir en short mais je n'étais pas sûre que cela soit bien vu. De plus, en ayant des tatouages sur les jambes, cette question devenait de plus en plus spécifique. J'en ai parlé avec des collègues ainsi qu'avec ma responsable et elles ne voyaient pas de problème à ce que je vienne avec des shorts. Je suis donc venue travailler dans cette tenue, ce qui laissait paraître mes tatouages et les enfants ont bien réagi, certains s'amusaient même à colorier mes tatouages pour s'amuser. Je n'ai jamais eu de remarques de la part des parents lorsqu'ils venaient les récupérer à la crèche. La crèche où j'ai effectué mon stage étant une structure communale, elle était directement rattachée au dicastère correspondant. La direction de la crèche était donc attribuée à la commune, et plus précisément au conseiller communal qui s'occupait de ce dicastère. Lors d'une de ses visites, j'ai pu remarquer, au vu de ses expressions faciales, qu'il n'avait pas l'air d'approuver ma tenue vestimentaire et plus particulièrement que mes jambes tatouées soient visibles. De plus, lorsque je croisais des employé·e·s de la commune pendant nos balades dans le village, certain·e·s me renvoyaient le même message désagréable. Puisqu'aucune remarque ne m'a été faite par oral, j'ai décidé de ne pas y prêter attention et de continuer de venir vêtue de la même facon. Cependant, plusieurs questions ont commencé à m'occuper l'esprit à la suite de cette situation :

- Est-ce que l'apparence a vraiment un rôle à jouer dans la qualification professionnelle ?
- Pourquoi les tatouages et les piercings sont-ils mal perçus et doivent-ils être cachés sur le lieu de travail ? et y-a-t-il une différence de traitement selon le motif tatoué / le piercing et leur emplacement ?
- Quels avis prédominent, dans ce cas celui des collègues, des parents, des enfants ou du personnel de la commune ?
- Quels sont les arguments des institutions contre les tatouages et les piercings (sécurité, hygiène, ...) et sur quoi s'appuient-elles (lois) ?
- Y-a-t-il vraiment une discrimination à l'embauche des personnes tatouées ou percées comme nous pouvons l'entendre ?

Depuis la fin de mon stage de maturité et mon entrée à la HES, ces questions sont toujours restées sans réponse. Lors de ma première formation pratique auprès d'adultes ayant des troubles psychiques, je n'ai pas osé réitérer l'expérience et je n'ai donc pas mis de shorts ou de robes lors de mes 5 mois de stage. Je voyais tout de même des collègues avec des tatouages sur les bras et cela n'avait l'air de déranger personne. Je pense donc qu'il est important que je puisse répondre à mes questions afin de connaître l'impact que l'apparence peut avoir et pour être plus à l'aise dans mes futures pratiques professionnelles. Au départ, j'avais décidé de me concentrer sur la notion de l'apparence. J'ai finalement réduit la recherche seulement au tatouage, car c'est quelque chose que l'on ne peut pas (ou difficilement) changer ou enlever au contraire d'un vêtement, d'un piercing ou d'une couleur de cheveux par exemple.

Dans le code de déontologie du travail social, AvenirSocial reprend la définition du travail social de la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS) et de l'Association internationale des écoles de travail social (AIETS) (2001): « La profession de travailleur social cherche à promouvoir le changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et la capacité et la libération (empowerment) des personnes afin d'améliorer leur bien-être. » (p.9)

Le travail social vise donc entre autres à favoriser l'empowerment des personnes et l'amélioration de leur bien-être. Pour se faire, il semble donc important que les travailleurs et travailleuses sociales qui accompagnent ces personnes soient aussi dans la capacité de le faire pour leur propre personne. (AvenirSocial, 2010)

Toujours dans le code de déontologie du travail social, il y a plusieurs valeurs fondamentales du travail social. Sous le point de la justice sociale, il est expliqué que toutes les formes de discrimination, y compris celles basées sur les caractéristiques corporelles, ne sont pas tolérées par les travailleurs et travailleuses sociales. Il est donc tout autant essentiel que les professionnel·le·s n'en soient pas victimes à cause de leurs tatouages. (Avenir Social, 2010)

Je pense qu'il est pertinent de se pencher sur la question du tatouage dans le travail social car c'est une pratique qui se démocratise de plus en plus mais la vision que nous avons d'elle reste très liée à la mauvaise réputation que nous avons pu lui donner par le passé. De plus, nous prônons l'autodétermination des personnes que nous accompagnons et il me semble donc important que les travailleurs et travailleuses sociales ne soient pas entravé·e·s dans la leur.

2. Cadre théorique

2.1. Le tatouage

Le tatouage peut être défini comme « l'introduction de colorants dans la profondeur du derme pour y fixer un dessin indélébile » (Chippaux, 1990 cité dans Dubuis & Knüsel, 2004, p.10)

Selon Rouers, « la marque corporelle est une marque du temps » (2006). Entre le choix du tatouage, l'acte du tatouage en lui-même et pour finir la période de soin, un changement s'opère chez la personne tatouée. En effet, la marque corporelle fait souvent passer la personne qui la porte d'un avant à un après. Les tatouages, ou autres modifications corporelles, sont souvent les signes visibles d'un changement chez une personne. Ce changement dépend cependant de l'état dans lequel la personne qui le fait se trouve. La pratique du tatouage a aussi une fonction de construction de l'identité. En effet, cette dernière passe par le corps et le tatouage se dessine comme une façon d'affirmer qui nous souhaitons être ou ne pas être. (Le Breton, 2016; Rouers, 2006)

2.2. L'histoire du tatouage en Europe

Afin de mieux comprendre l'image et l'impact du tatouage de nos jours, il est important de connaître son histoire. En effet, la pratique du tatouage selon les époques en Europe remonte à bien plus loin que ce que nous pouvons penser. Dès le paléolithique, nous retrouvons des objets laissant penser à une pratique comme le tatouage tels que des aiguilles en bois d'animal ou des outils servant à la fabrication des pigments.

Des scientifiques ont découvert le corps momifié d'Ötzi dans la glace des Alpes de l'Ötzal (à la frontière entre l'Autriche et l'Italie). Ce dernier date de trois mille ans avant notre ère, soit de la période du Néolithique, et porte plusieurs tatouages. Ceux-ci sont disposés sur des points d'acupuncture chinoise, ce qui leur confieraient donc, selon des hypothèses, à cette époque une vertu thérapeutique. Dans l'Antiquité, certains peuples de celtes marquaient leurs corps afin d'effrayer les légionnaires romains. Les peuples grecs et les Romains marquaient les prisonniers et prisonnières ainsi que les esclaves ou les soldats qui avaient essayé de fuir. Cette marque était reconnue comme un stigmate, un signe d'exclusion de la société.

La pratique du tatouage s'estompe ensuite progressivement du continent européen après sa condamnation religieuse, sauf en ce qui concerne les marques faites au nom de Dieu (une croix, un poisson ou un lieu de pèlerinage). La progression et le

développement de l'acte du tatouage est ainsi freinée mais il n'en n'est pas pour autant oublié.

C'est seulement lors de la période des grandes découvertes que l'Europe redécouvre peu à peu la pratique du tatouage. Elle est retranscrite dans plusieurs récits et réellement étudiée au 18ème siècle par des scientifiques qui naviguent dans l'océan Pacifique. La pratique se répand chez les marins, qui se font tatouer en souvenir de leurs voyages dans les différents pays visités. Des navires d'exploration ramènent à leur bord des personnes tatouées des quatre coins du monde afin de les exhiber en Europe dans des foires ou des cirques. En 1879, le premier salon de tatouage ouvre en Europe, et plus précisément à Londres. Il faudra attendre les années 1960 pour voir le premier tatoueur français ouvrir son salon. (Müller, 2013)

La pratique du tatouage est, à cette époque, reconnue comme un signe de marginalité que l'on retrouve dans les mouvements punks ou hippies. Le tatouage est aussi souvent associé aux criminel·le·s. On interdit la pratique du tatouage en prison, ce qui procure l'effet totalement inverse et pousse les personnes incarcérées à se faire tatouer pour narguer l'administration pénitentiaire. Des études sur la relation entre le motif tatoué et le crime commis sont effectuées pendant plus de cinquante ans et ceux en arrivant toujours à la conclusion que les tatoué·e·s sont des personnes en marge de la société et de ce fait plus susceptibles d'enfreindre la loi. Des scientifiques américains affirment même que les jeunes piercé·e·s ou tatoué·e·s auraient plus de probabilité d'adopter des conduites à risques (consommations de drogues, sexualités déviantes, suicides, ...). On encourage le personnel médical qui suit ces jeunes à effectuer plus de prévention. (Müller, 2013)

Actuellement, on considère que le tatouage n'est plus que rarement réalisé comme signe d'appartenance à un groupe. Au contraire, il devient une façon de se distinguer des autres avec des motifs qui sont propres à la personne tatouée et qui marquent l'individualité de cette dernière. Le lien entre tatouage et marginalité se dissipe peu à peu aux yeux des jeunes générations, c'est pourquoi les adeptes se font de plus en plus nombreux et cela dans plusieurs styles. (Le Breton, 2002; Martin, 2016; Müller, 2013; Pierrat, 2016)

2.3. Les différences selon les cultures et les religions

Le tatouage n'est pas perçu de la même façon dans toutes les cultures ou religions, et cela à travers différentes époques.

Les modifications corporelles ont été pratiquée depuis la nuit des temps. Elles étaient exécutées dans des pratiques culturelles bien précises, ce qui leur donnaient sens pour les individu·e·s de la même communauté. Rouers explique que ces rituels étaient donc des actes de et pour la communauté, alors que les pratiques actuelles relèvent plutôt de l'individualisme. (Rouers, 2008)

Au Japon, le tatouage était au début reconnu pour avoir des fonctions magiques et protectrices. Par la suite, il a été attribué aux criminel·le·s qui se voyaient tatouer une marque à chaque délit commis afin de reconnaître les récidivistes. Au 24ème tatouage, une exécution était prononcée. Le tatouage était et est toujours utilisé comme signe de reconnaissance et d'appartenance au clan des yakusas, la mafia japonaise. Actuellement, les personnes tatouées au Japon sont toujours plutôt mal perçues, elles sont même encore interdites de certains lieux, tels que les bains ou les saunas publics. (Müller, 2013) Malgré cette connotation encore négative du tatouage, le style japonais se répand dans le monde, ainsi que la mythologie qui y est associée. En effet, on se fait tatouer les personnages de la mythologie japonaise afin de s'approprier les pouvoirs de ces derniers.

Au contraire, en Polynésie, le tatouage permet de reconnaître le statut social d'un-e individu-e. Il est souvent utilisé lors des rites de passages ou comme signe de protection. Les personnes qui ne sont pas tatouées rencontrent des difficultés à se marier et ne peuvent pas bénéficier du passage dans le monde des morts. (Müller, 2013)

Au niveau des religions, on trouve aussi certaines différences. Dans l'Islam, le Coran n'interdit pas formellement le tatouage mais il est tout de même perçu de manière négative selon les interprétations que l'on peut faire des différents textes. Dans le Christianisme, seul les marques religieuses restent tolérées. Toute autre forme de tatouage est considérée comme une forme de pratique païenne et relève donc du Diable. En Inde, les habitant es de certaines régions se font tatouer mille fois au nom du Dieu Rama afin d'éloigner les persécuteurs. Dans la religion chamanique, par exemple chez les Inuits, le tatouage est pratiqué par les chamans afin d'éloigner les mauvais esprits mais aussi pour favoriser la chasse par exemple. Contrairement à d'autres cultures et religions, les Inuits qui ne sont pas tatoué es, et plus particulièrement les femmes, sont mis es à l'écart du groupe et moqué es. (Müller, 2013; Pierrat, 2016)

2.4. Les différences selon les sexes

Après cette partie historique, j'ai pu remarquer une différence entre les sexes dans la population des Inuits. D'après les différents ouvrages que j'ai pu consulter, il y a une différence entre les motifs et emplacements des tatouages portés par des femmes ou par des hommes. Les femmes ont tendance à se faire tatouer des zones considérées comme sensuelles avec des motifs doux, délicats et colorés, comme des fleurs ou des petits animaux, relativement petits et facilement dissimulables. Le tatouage féminin permettrait donc de diminuer, et même effacer, certains complexes en embellissant le corps intime et jouerait aussi un rôle de séduction. On voit tout de même la pratique évoluer : les tatouages portés par les femmes commencent à devenir de plus en plus grands et voyants. (Le Breton, 2002; Müller, 2013)

Du côté des hommes, le tatouage se fait majoritairement sur des zones visibles et musclées, comme les bras ou les mollets par exemple, ou aussi sur des zones jugées sensibles, comme les côtes, afin de faire ressortir leur force et leur virilité. Nous pouvons donc voir que les femmes ont plus tendance à se faire tatouer pour être satisfaites de leur propre corps alors que les hommes préfèrent que leurs tatouages soient vus par le public. Ainsi, le fait que des femmes portent des tatouages « masculins » ou des hommes des tatouages « féminins » peut être associé à une appartenance à la communauté homosexuelle. (Dubuis & Knüsel, 2004; Le Breton, 2002; Müller, 2013; Rouers, 2006)

Lors des rites de passage dans certaines sociétés traditionnelles, les modifications corporelles les plus douloureuses sont réservées aux hommes pour, à nouveau, montrer leur force et leur virilité. (Rouers, 2008)

2.5. La vision du tatouage au travail

Selon Elise Müller, on ne retrouve pas les mêmes types de tatouages sur les différents corps (public, semi-public, intime ou sexuel). Cela peut dépendre de plusieurs facteurs, dont fait partie la situation socioprofessionnelle. Les tatouages que l'on ne peut pas dissimuler sont donc susceptibles d'être un frein à l'embauche et peuvent même être prohibés selon les professions. (Müller, 2013)

Il est en effet parfois interdit d'aborder des tatouages visibles. Comme indiqué sur le site de la Police Cantonale Valaisanne (2023) « Les tatouages et piercings non dissimulés lors du port d'un t-shirt manches courtes [...] ne sont pas admis. Ceux dissimulés par un

vêtement sont admis pour autant qu'ils ne soient pas incompatibles avec la fonction (par exemple : scènes morbides, à connotation sexuelle, politique, religieuse, extrémiste). »

La mauvaise réputation du tatouage, qui résiste encore à sa mauvaise réputation passée, peut aussi amener un frein au recrutement de la part de certains employeurs.

Les métiers en contact avec de la clientèle, comme le secteur bancaire ou le domaine médical, ainsi que les postes à hautes responsabilités sont plus sujets à des réticences à ce niveau-là. Dans d'autres professions, le tatouage peut au contraire être perçu comme un atout. On imagine par exemple des milieux plus artistiques, comme l'art de la scène, la cuisine, la coiffure, etc... (Dodier, 2018)

Les personnes tatouées sont souvent les premières à savoir dans quelles circonstances elles considèrent leurs tatouages adéquats ou non. Dans les relations professionnelles, il est possible d'appréhender les regards ou remarques des autres personnes. C'est pourquoi certaines personnes préfèrent cacher leurs tatouages afin que ceux-ci n'interfèrent pas dans ces relations professionnelles. (Le Breton, 2002)

Concernant le milieu du travail social, la réglementation concernant l'apparence dépend de la politique de chaque institution et n'est parfois même pas explicité. Et c'est cela qui rend la position des travailleurs et travailleuse sociales tatouées complexe.

Au niveau de la loi en Suisse ou du code de déontologie du travail social Suisse, je n'ai pas trouvé d'indication concernant les tatouages dans le monde du travail, et plus précisément du travail social. On peut donc constater que les différentes institutions, peu importe leur domaine, établissent leurs propres règles. En ce qui concerne les communications officielles de la Confédération au sujet du tatouage, le département fédéral de l'intérieur a tout de même établi une FAQ sur le tatouage afin de mieux renseigner les personnes sur sa pratique (hygiène, normes pour les encres, ...) et pour les mettre en garde sur le caractère indélébile du tatouage. (Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), 2022)

De plus, le site internet de l'association suisse des tatoueurs professionnels (ASTP) précise que les tatoueurs et tatoueuses doivent toujours sensibiliser leurs client es sur les impacts que pourront avoir leurs tatouages dans l'avenir. (Association Suisse des Tatoueurs Professionnels (ASTP), 2019) Les professionnel le s du tatouage ont donc un rôle important à jouer auprès des personnes qu'elles ou ils tatouent afin de ne pas participer à ce qu'on l'on pourrait appeler un suicide professionnel ou social.

2.6. Les compétences et leur évaluation

La définition de la compétence varie selon les ouvrages et les personnes qui les ont écrits.

Selon Guy Le Boterf, la compétence est la façon de savoir combiner les savoirs, les savoir-être et les savoir-faire. Il distingue la compétence requise, soit celle qui figure dans le référentiel de compétence et qui fait référence, et la compétence réelle, soit celle qui est propre à chaque personne et qui se manifeste seulement lors des activités. (Le Boterf, 2002)

Pour Jean-Claude Coulet, les savoirs explicités par Le Boterf se juxtaposent afin de créer de la compétence et ne permettent pas l'analyse des processus qui mènent à la régulation et la mobilisation de l'activité. Ce psychologue propose donc une définition de la compétence en s'appuyant sur des caractéristiques de plusieurs théories psychologiques sur le sujet. La compétence est selon lui « une organisation dynamique de l'activité, mobilisée et régulée par un sujet pour faire face à une tâche donnée, dans une situation déterminée. » (Coulet, 2011, p.32) D'après cette définition, la compétence est à la fois permanente, car elle est une organisation et peut donc s'appliquer dans plusieurs situations du même genre, et à la fois dynamique, car elle s'ajuste à la singularité des situations rencontrées. Cette organisation dynamique de l'activité peut être mobilisée afin de produire de la performance et/ou régulée de façon à faire évoluer les compétences. Le sujet, ici des travailleurs sociaux et travailleuses sociales, opère cette organisation afin de faire face à une tâche. Cette dernière est l'ensemble des données initiales qui passent par plusieurs transformations et en prenant en compte les contraintes afin d'atteindre un but final donné. Le travailleur et la travailleuse sociale mobilise donc ses compétences afin d'accomplir la tâche qu'on lui a donné. (Coulet, 2011)

Selon Wittorski et Jorro, la compétence n'est pas quelque chose qui est intrinsèque à l'individu mais au contraire une qualité que lui attribue un tiers à la suite d'une évaluation de ce dernier. On peut donc constater que les compétences sont déjà attribuées par des tiers et que ces derniers les réévaluent au fur et à mesure. L'évaluation des compétences fait partie du processus de la reconnaissance professionnelle. Ce dernier comporte l'acte évaluatif mais aussi la considération et la légitimation des professionnel·le·s. Leur reconnaissance professionnelle aura donc une incidence sur leur sentiment de

compétence. L'évaluation des compétences des travailleurs ou travailleuses sociales

peut être opérée par plusieurs tiers, comme par exemple des collègues, les bénéficiaires et leurs familles, le personnel de direction mais aussi par leur propre personne. Leurs avis peuvent être divergents et cela peut entraîner des débats de reconnaissance. Certains tiers peuvent être considérés comme plus légitimes que d'autres et cela dépend du point de vue des travailleurs et travailleuses sociales. (Jorro & Wittorski, 2013) Selon Brun et Dugas, il existe cinq types d'interactions liées à la reconnaissance professionnelle, qui englobent les différents tiers auxquels tou·te·s les professionnel·le·s font face. Le premier type s'établit sur le plan organisationnel et s'exprime par des politiques et des programmes qui reconnaissent le travail de ces professionnel·le·s. Le deuxième type se situe sur le plan vertical, qui s'exprime par la reconnaissance du travail par la hiérarchie. Le troisième type est le plan horizontal et prend en compte la reconnaissance des collègues de travail. Le guatrième type s'exécute sur le plan externe et peut être attribué en travail social aux bénéficiaires ainsi qu'aux partenaires (familles, professionnel·le·s d'autres domaines, ...). Le cinquième et dernier type concerne le plan social et passe donc par la reconnaissance des travailleurs et travailleuses sociales par la communauté qui les entoure. (Brun & Dugas, 2005)

3. Problématique

3.1. Problème de recherche

A la suite de mes recherches théoriques, j'ai pu constater que la perception du tatouage varie entre les époques, les pays, les sexes et aussi dans le milieu professionnel. Cependant, ces recherches ne m'ont pas permis d'établir un lien concret entre le tatouage et l'évaluation des compétences. Ces deux thèmes touchent des identités différentes: le tatouage est propre à l'identité agie et vécue de la personne qui le porte alors que les compétences ne sont pas innées et relèvent de l'identité reconnue par les tiers à la suite d'une évaluation de l'activité en lien avec ce qui est prescrit par les institutions. De ce fait, il y a potentiellement des négociations identitaires qui s'opèrent entre ces deux identités. La littérature ne se penche pas sur ces questions de négociations identitaires au niveau du tatouage dans le milieu professionnel, et encore moins dans celui du travail social.

J'ai pu constater lors de mon cursus au sein de la HES que les différentes options du travail social (éducation sociale, service social et animation socio-culturelle) ne sont pas forcément perçues de la même manière. Je pense que l'identité prescrite par les

institutions peut donc changer d'une option à l'autre. C'est pourquoi je souhaite me concentrer principalement sur l'éducation sociale, car c'est l'option dans laquelle je suis.

3.2. Question de recherche

Toutes ces réflexions ont donc débouché sur ma question de recherche :

Quelles stratégies identitaires mettent en place les éducateurs et éducatrices sociales selon les représentations du tatouage des tiers évaluateurs ?

3.3. Hypothèses de recherche

D'après ma question de recherche, mon hypothèse principale serait que les stratégies identitaires des ES dépendent de la représentation du tatouage des tiers évaluateurs. En effet, si ces représentations se révèlent positives, alors les ES laisseront place à leur identité agie et vécue. En cas de représentations négatives, elles et ils ne laisseront pas place à leur identité agie et vécue et auront des pratiques de dissimulation.

4. Méthodologie

Pour tenter de répondre à ma question de recherche, je souhaitais récolter les expériences d'éducateurs ou éducatrices sociales (ES) qui portaient des tatouages. Le terrain importait peu dans cette recherche, mais j'ai trouvé intéressant d'essayer de varier les institutions et les problématiques rencontrées dans ces dernières. La population devait être des personnes qui travaillent ou qui avaient travaillé comme ES. En ce qui concerne le choix de l'échantillon, je me suis concentrée sur les ES ayant des tatouages. Afin que cela soit pertinent, ces derniers devaient être placés dans des endroits visibles, comme les bras ou les jambes, et assez nombreux ou imposants. En effet, je me suis dit que les expériences que je souhaitais récolter pouvaient être plus riches chez quelqu'un de relativement tatoué que chez quelqu'un qui porte un petit tatouage discret.

Afin de laisser les personnes interrogées s'exprimer librement, j'ai choisi d'effectuer des entretiens. En effet, les données que je souhaitais récolter étaient qualitatives et les entretiens permettaient une meilleure façon d'atteindre ce but. Faire des questionnaires ou des observations auraient été trop flou pour répondre à ma question de recherche. Pour mener à bien ces entretiens, j'ai créé un outil de recueil de données qui se basait sur les dimensions et les indicateurs de ma question de recherche et de mon hypothèse.

J'ai donc dû faire ressortir la variable indépendante, qui était les représentations des tatouages comme prescription institutionnelle et la variable dépendante, qui était quant à elle les stratégies identitaire des ES. A la suite de cela, plusieurs dimensions et indicateurs sont ressortis :

- L'acceptabilité du tatouage, qui prend en compte le sexe de la personne tatouée, le motif, la taille, l'emplacement et la signification.
- Les représentations personnelles des ES sur les tatouages et celles des tiers, qui peuvent être positives, neutres ou négatives.
- Les prescriptions de l'institution en matière d'apparence, qu'elles soient explicitées, sous-entendues ou inconnues et si ces dernières acceptent, tolèrent ou interdisent le tatouage.

Après avoir ressortis ces indicateurs, il m'a été plus facile de constituer mon outil de recueil des données, qui se trouve en annexe de ce travail. Ce dernier était divisé en trois parties.

La première concernait le tatouage en lui-même. Cette partie me permettait de comprendre la relation qu'avait l'ES interrogé·e avec la thématique du tatouage mais aussi ses représentations personnelles.

La deuxième partie s'intéressait quant à elle au travail à proprement parler. Il était question des activités quotidiennes, des tiers avec qui l'ES collaboraient et aussi de la manière dont était effectuée l'évaluation dans l'institution. Je pouvais ainsi voir qui rentrait en compte dans l'évaluation formelle et informelle des compétences de l'ES et laquelle avait la plus grande importance à ses yeux.

La troisième et dernière partie intégrait la thématique du tatouage sur le lieu de travail. J'ai ainsi pu m'informer sur les prescriptions institutionnelles ainsi que le comportement de l'ES tatoué·e sur son lieu de travail et donc les possibles négociations identitaires qui pouvaient être effectuées.

Une fois cette réflexion sur l'échantillon effectuée ainsi que le recueil de données établi, j'ai pris contact avec les ES que je souhaitais interroger pour savoir si elles et ils étaient disposé·e·s à me rencontrer pour discuter de la thématique du tatouage dans le milieu de l'éducation sociale. J'ai décidé de contacter par message deux ES que je connaissais déjà ainsi qu'une autre personne via les réseaux sociaux qui m'avait été proposée par une de mes camarades. Toutes les trois ont volontiers accepté de m'aider dans mes recherches. J'ai donc effectuer 3 entretiens qui ont duré entre 1h et 1h30 chacun.

Mon échantillon se comporte donc de deux éducateurs (ES1 et ES2) et d'une éducatrice (ES3). Elle et ils ont travaillé dans différents domaines du travail social : l'addiction, la migration, le travail social hors murs (TSHM), le milieu carcéral, les troubles psychiques et l'accompagnement de jeunes dans un foyer fermé.

Les propos issus de ces entretiens ont été enregistrés et par la suite retranscrits. Afin de respecter les principes éthiques de la recherche, ces audios et documents ont par la suite été détruits. Les verbatims qui ont été retenus dans la partie de la présentation des résultats permettent de conserver l'anonymat des ES interrogé·e·s. Elle et ils ont eu le choix de ne pas répondre à certaines questions si cela leur posait un problème mais aussi de se retirer à tout moment de cette recherche, sans avoir à se justifier.

Pour traiter les données récoltées, j'ai fait le choix d'une grille d'analyse en me basant sur les items de mon outil de recueil de données, mais en plus détaillés. Ces derniers sont ceux utilisés comme sous-titres dans la partie de la présentation des résultats.

5. Présentation des résultats

Pour des raisons éthiques et afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées, certains verbatim qui vont suivre ne sont volontairement pas reliées à leur auteur e.

5.1. Représentations personnelles des ES sur le tatouage

5.1.1. Histoire avec le tatouage

ES3 est la seule des trois ES à avoir grandi avec des parents qui avaient des tatouages. Pour elle, « c'était quelque chose du quotidien finalement [et] ça m'a fait déstigmatisé ». Au contraire, ES1 et ES2 se sont confrontés à des réticences de la part de leurs parents. ES2 explique même que « tous les tatouages qu'[il a] faits, dans les premières années, c'était tout caché. On avait une certaine pudeur à l'époque, au niveau de nos parents déjà ».

Un des ES a fréquenté le domaine de la modification corporelle avant d'être éducateur. En évoluant dans ce milieu-là, « il y avait la possibilité de faire n'importe quoi et n'importe quand. Il y avait aussi ce côté facilité d'accès et financière aussi parce qu'[il ne] payai[t] pas ».

5.1.2. Importance de la signification

ES1 a attendu un peu avant de faire son premier tatouage. Il a beaucoup réfléchi sur le motif ainsi que sur la signification de ce dernier. Après un moment, il s'est dit : « je change plus d'avis, je vais là-dedans et je reviens plus en arrière. Parce que si je commence à trop réfléchir c'est la merde ». Sa relation avec le tatouage et l'importance de la signification a évolué depuis : « Maintenant c'est vraiment sur des coups de tête : j'ai plein de dessins sur mon natel qui me rappellent des trucs ou pas parce que des fois ça veut rien dire. [...] Le fait de dire je vais regretter ou pas ça fait plus partie de moi du tout. »

ES2 explique que lui n'a « jamais été vraiment à fond sur la signification ».

Au contraire, ES3 raconte que « *tous [ses] tatouages plus ou moins racontent une histoire* ». Le côté artistique est aussi important pour elle.

5.1.3. Acceptation selon les sexes

Les trois ES interrogé·e·s pensent qu'encore actuellement, le tatouage est perçu de manière différente s'il est fait sur le corps d'une femme ou sur celui d'un homme.

ES2 « espère dans [son] propre intérieur que ce soit autant accepté [pour les deux sexes] parce que on est sur le même piédestal. Mais encore maintenant [il ne] pense pas que ce soit accepté pareil ».

ES3 relève que le tatouage n'est « peut-être pas le symbole de la féminité que [les hommes] s'imaginent. Une femme tatouée, c'est pas joli dans la société ».

Ses propos sont appuyés par ceux d'ES1, qui estime que « les filles c'est censé avoir des tatouages plus doux, ce côté un peu féminin. [...] Il faut que ça mette un peu en valeur les formes du corps féminin ».

Les tatouages dits "masculins" s'acceptent mieux sur « des femmes qui sont dans une ambiance un peu plus masculine, genre des grosses rockeuses ou ça, qui ont peut-être un gabarit un peu plus masculin » (ES1). ES2 appuie ces propos en expliquant qu'elle a « une copine qui est très metal / rock donc autant dire qu'elle a pas trop des [tatouages de] petits nounours quoi ».

5.1.4. Acceptation selon l'histoire

Selon ES3, « on accepte un peu plus les tatouages par l'art aussi », et non plus seulement par l'histoire et la signification que les tatoué·e·s mettent derrière leurs

tatouages. Malgré cela, « les gens ont besoin de savoir et ont besoin d'explications » (ES2).

Tous les motifs ne sont pas légitimes malgré leurs histoires selon ES1 : « Si tu dois répondre à la question [sur l'histoire de ton tatouage], c'est qu'on te l'a posée et ça veut dire que l'a priori négatif il est déjà dans la tête de la personne. Du coup le mal il est déjà fait. Donc je pense pas que la motivation ou l'origine derrière le dessin elles puissent passer avant la première idée que la personne elle se fait »

5.1.5. Acceptation selon les lieux

Les visions sur le tatouage peuvent varier selon les cultures, mais aussi au sein d'un même pays. En Suisse, ES2 a remarqué en travaillant dans des villes, telles que Genève ou Zürich, que le tatouage était mieux accepté. « Quand je suis revenu [dans un village en Valais], j'ai senti qu'il y avait des différences de jugement de la part des parents, des vieux, des profs d'école, des banquiers quand tu vas demander un prêt. Tu sens qu'il y a quand même un peu de résistance. [...] Les gens sont ultra dans le jugement » (ES2)

ES1 rejoint cette idée : « on est en Valais, tu peux tomber encore sur des vieilles mentalités ».

5.1.6. Clichés entendus par les ES

ES2 avait fait l'expérience de rester assis à la gare de Lausanne, en ayant beaucoup de tatouages et de piercings visibles. Les retours des passant-e-s ont été « soit t'as fait de la taule, soit t'es un vieux pirate / marin, soit t'es un drogué. Il y a jamais personne qui m'a dit "ah t'es styliste ou artiste" ». Ce qu'a entendu ES3, « [Les tatouages] c'est mal, c'est pour les toxicos », rejoint ces clichés que soulève ES2.

5.1.7. Confiance avec les tatouages

La confiance des ES avec leurs tatouages a évolué avec le temps. ES1 rajoute que « plus [il a] fait [de tatouage], plus [il a] pris de l'assurance avec ça ».

Les 3 ES ne cachent pas leurs tatouages, ou en tout cas pas de façon volontaire. ES3 « les cache parce qu'[elle a] froid ». ES1 explique qu'en plus de ne pas les cacher, il ne les montre pas non plus : « je m'habille pas de manière que l'on voit mes tatouages. Je m'en fous de les montrer ou de ne pas les montrer »

ES2 a été mis en garde par certaines personnes, mais « [il en a] toujours eu rien à foutre, c'est un côté nihiliste qu'[il] défend et un côté un peu provocateur ou pseudo punk à l'intérieur ».

ES3 « pense qu'à un moment donné [elle a] dû douter aussi. Parce que tu fais ça dans la folie de ta jeunesse, pis après justement quand tu te présentes à un endroit où tu dois avoir un certain code éthique etc. [Elle a] toujours eu l'appréhension de [se] dire « est-ce que l'on va me juger par rapport à tout ça ? » ».

Les tatouages « font partie intégrante de la personne qui les porte » (ES3).

Il ressort de tous ces entretiens qu'il est important d'être à l'aise avec ses tatouages car cela se remarque : « Par rapport à la posture qu'on adopte [...], ça se voit si tu es à l'aise avec tes tatouages ou pas » (ES2). ES3 rajoute que « Si tu as fait des tatouages et que tu n'es pas à l'aise de les montrer et que tu n'es pas en accord avec toi, ça doit être difficile la vie ».

5.2. L'évaluation des compétences

5.2.1. L'évaluation formelle

L'évaluation formelle des compétences est un passage obligatoire pour les ES au sein des institutions. La façon dont elles sont effectuées peut cependant varier d'une institution à l'autre :

« C'est ma responsable de foyer. C'est une évaluation annuelle. C'est chaque année la même chose en fait. Il y a une grille d'évaluation qui a dû être faite par la RH avec nos responsables je pense, c'est une grille assez formelle qui doit se trouver un peu partout et qui touche plusieurs pôles. Il y a la motivation, l'engagement, les compétences, ... Donc ils se basent là-dessus et sur les objectifs qu'on se pose par année. Une fois par année, on a aussi une évaluation d'équipe, avec un objectif d'équipe. »

« On fait [l'évaluation formelle] une fois par année au retour des vacances d'automne. On a 5-6 feuilles A4 en forme de tableau, je dois juger moi la qualité de mon travail, je remplis de 1 à 5 sur tous les items, et après j'ai rendez-vous avec mon chef dans son bureau pis on passe en revue tous les items par rapport à ce

que moi je pense et ce que lui il pense. S'il y a des gros décalages, là on en discute. [...] En général, c'est souvent très rapide. »

« C'était un peu spécial parce que l'évaluation c'était mon responsable mais lui ne savait absolument pas ce que je faisais parce que tous mes dossiers étaient confidentiels. [...] L'évaluation se faisait par le retour des gens, des familles, des services publics. J'avais pas vraiment de compte à rendre encore plus haut. »

L'importance de ces évaluations formelles pour les ES et les possibles impacts sur le travail quotidien est propre à chacun·e :

- « Ça a de l'importance pour moi, c'est le seul moment de l'année où on a de la reconnaissance. »
- « Je base pas mon travail par rapport à comment on va m'évaluer. Je travaille et je regarde où est-ce que ça joue et où est-ce que je dois m'améliorer. »

5.2.2. L'évaluation informelle

L'évaluation informelle peut quant à elle être effectuée par tous les tiers avec qui les ES collaborent et à n'importe quel moment. Ce type d'évaluation peut avoir une place plus importante que celle de l'évaluation formelle, cela dépend du tiers que l'ES place comme le plus important à ses yeux :

- « Je pense que les tiers les plus importants ce sont le public cible et son responsable. Les politiques, ils sont un peu à l'écart pour les évaluations. Ils sont juste là pour mettre des croix dans un fichier Excel. Mais j'ai toujours fait en sorte que ce soit bienveillant pour le jeune. Même si mon responsable était pas ok. »
- « Mon travail je le fais surtout pour les personnes accompagnées. [...] La base d'une pyramide c'est le terrain, ce qu'on met en place pour pouvoir construire la pyramide, donc les fondements. Et sans fondements, l'institution existerait pas et il y aurait pas de direction s'il n'y avait pas des personnes qu'on accompagnerait »
- « [Le tiers le plus important], c'est les jeunes parce que j'ai besoin qu'ils voient que ce que je leur apporte, ça leur fait du bien. Le professionnel que je représente, c'est important pour moi de voir que ça joue, que je suis pas à côté de la plaque,

sinon aucun intérêt de faire ce métier. [...] Il y a 2 collègues avec qui ça fait vraiment 10 ans que je bosse sur le même groupe, et eux s'ils me disent un truc, ça va vraiment me toucher tout de suite. On peut tout se dire, on est hyper transparent ensemble, c'est méga agréable. [...] Je pourrais me permettre de faire des trucs qui pourraient déplaire à ma direction si je suis persuadé que c'est bien pour les jeunes. »

5.3. Le tatouage dans le milieu professionnel

5.3.1. Explicitation des institutions

Les 3 ES m'ont affirmé que rien n'était explicité dans leurs contrats ou dans les chartes du personnel au sein des institutions où elle et ils ont travaillé ou travaillent actuellement.

Un des ES soulève que dans la charte éthique de son institution, il y a un paragraphe sur la tenue vestimentaire, mais qu'il n'englobe pas la question du tatouage. Avant de faire son premier tatouage, il avait questionné son chef si ces derniers étaient acceptés. « [mon chef] m'a répondu : "Il y a aucun problème, c'est juste que, si on a une séance au tribunal des mineurs je veux pas les voir." Je sais plus s'il m'a dit je veux pas les voir ou l'institution ne le permet pas ».

Lorsqu'un autre ES travaillait dans le domaine des addictions, « on [lui] avait demandé de faire juste attention quand même », mais sans lui expliciter de manière claire ce qu'ils attendaient de lui. Il m'explique par la suite que ce sont « des gens [tous percés et tatoués] qui veulent s'en sortir, sortir de la rue, pis qui te disent qu'ils veulent être employé de commerce, pis toi t'es là, tu leur dis qu'il y a des modifications à faire mais en même temps tu montres pas l'exemple ».

5.3.2. Représentation des tiers et importance des représentations au travail

Sur les différents lieux de travail des ES, les tiers ne se situent pas vraiment au niveau de leurs représentations.

Que cela soit du côté des bénéficiaires qu'accompagnent les ES :

- « Les jeunes disent pas vraiment c'est joli, c'est moche, ils se positionnent pas trop ».
- « J'ai très vite remarqué [dans la rue en tant que TSHM] qu'il n'y avait aucun souci ni avec les tattoos ni avec les piercings. Tant que tu savais en jouer. Tant que tu

avais assez de répartie pour l'expliquer et rebondir dessus. Avec les jeunes, il y avait pas de problème parce qu'ils jugent pas ».

Mais aussi du côté des collègues ou de la direction :

- « La direction, le chef, les collègues, ou n'importe qui : ils s'en foutent, ça leur fait ni chaud ni froid ».
- « Je sais même pas s'ils [les collègues] voient ça d'un bon œil ou pas ».
- « J'ai jamais eu un partenaire qui m'a dit je travaille plus avec toi à cause de ça ».

5.3.3. Différences selon populations concernées

ES3 « pense qu'avec toutes les populations ça s'ouvre aussi gentiment ».

Dans les milieux avec des personnes âgées, ces dernières « *ont encore un modèle du tatouage plus ancien* ». Cependant, un des ES explique qu'il allait de temps en temps donner un coup de main dans le secteur aînés de son institution et que « *[les tatouages] ne posaient aucun problème* »

Dans le milieu carcéral, où les criminels sont souvent associés au monde du tatouage, un des ES raconte ne pas avoir eu de soucis à cause des siens. Un autre ES pense même « que c'est très bien d'avoir du personnel tatoué. Ça peut faire dire aux jeunes "ah bah ceux-ci faut pas trop rigoler avec eux" » dans le milieu de l'incarcération pour mineurs.

Un ES relève que lorsqu'il travaillait dans le domaine des addictions, il faisait « un peu plus attention, mais pour [se] protéger personnellement. Parce que ce sont des gens de la rue, avec certains rituels, avec certains idéaux de la société ». Un autre ES qui n'a pas travaillé dans ce domaine imagine pour sa part que les tatouages ne doivent « pas trop être un problème ».

Un ES ressort que son travail avec la population issue de la migration n'a pas été impacté par ses tatouages. Il rajoute qu'il avait une certaine crainte au niveau des religions car ces dernières peuvent être « *un peu anti-tattoo, anti-piercing, anti tout quoi* ». Après avoir eu affaire à plusieurs personnes migrantes de confessions différentes, « *c'était plié* » et il n'a plus eu d'appréhension avec cette population.

En travaillant dans la rue en tant que TSHM, un ES témoigne : « Les jeunes que je croisais m'ont clairement dit que s'il voyait un type avec une petite chemise, bien coiffé, arriver dans un parking à 00h30 alors qu'ils dealaient un peu de shit, et qu'il arrivait pour discuter avec, bah le type se faisait taper. Et moi j'avais aucun souci, je pouvais arriver en short avec mes tattoos ».

Dans des instances plus officielles, telles que l'Office de protection de l'enfance (OPE), le tribunal des mineurs, le domaine de la curatelle, etc..., un des ES déclare qu'il adopterait une tenue vestimentaire plus "sérieuse", avec une chemise, mais que si « tout à coup un tatouage viendrait à dépasser parce qu'[il a] retroussé les manches de sa chemise, [il s]'en foutrai[t] ».

5.3.4. Entretien d'embauche

Lors de l'entretien d'embauche, certaines personnes préfèrent cacher leurs tatouages afin qu'ils ne les péjorent pas.

Un des ES n'avait pas encore de tatouage lorsqu'il a passé son entretien d'embauche, mais il suppose que son comportement « dépendrait beaucoup du lieu de postulation ».

Les deux autres ES ont préféré « jouer la transparence directement ».

Un des ES soulève qu'il « avai[t] quand même un peu les chocottes au début mais l'institution [l]'a accepté comme ça et personne ne [lui] a demandé d'enlever des piercings ou de cacher certains tatouages ». Il met en avant le fait que pendant les entretiens, « c'étaient pas du tout les tatouages qui comptaient, mais les compétences et la discussion qu'il y avait derrière ». Le second ES ne s'est « jamais dit que [les tatouages] pouvaient être un frein ».

5.3.5. Tatouage : frein ou levier à l'embauche

Le tatouage peut être perçu comme un frein à l'embauche. ES1 estime que cela peut être rédhibitoire si « c'est un truc hyper trash, des trucs de nazis ou du porno, enfin ce genre de chose. ». « Même [les tatouages] avec des tracés très épais » peuvent amener à une certaine réticence selon lui.

ES3 trouve que ses tatouages « peuvent [lui] donner moins de crédibilité, car on peut se dire qu'[elle] vi[t] dans un monde enchanté, loin de la réalité ».

Le tatouage peut cependant aussi être perçu de manière positive. ES2 « pense que [le tatouage] est accepté mais quand même pas au point d'en faire un levier ». ES1 rajoute que « le tatouage dénote un certain courage » mais que ça ne serait pas la première qualité qu'il soulèverait chez quelqu'un.

ES3 explique qu'elle l'a eu pris « comme une aide à la création du lien » avec les personnes qu'elle accompagne.

5.3.6. Evolution des mentalités

ES2 relève des différences entre sa génération et l'actuelle des jeunes tatoué·e·s: « on faisait des tattoos pour nous et on avait pas ce besoin de se foutre à poil pour qu'ils se voient. Ce qui est complètement différent maintenant je pense. [...] Il me semble que la plupart [des tatouages] que l'on voit maintenant c'est quand même ultra visible direct. Et ça je suis assez contre ».

ES2 relève qu'il est difficile de modifier la vision du tatouage chez les personnes plus âgées mais il voit tout de même des évolutions positives chez les jeunes: « La vision des jeunes elle a changé oui. [...] A chaque fois ils me disent « on en a rien à foutre, tu es comme tu es ». Je pense que la mentalité des jeunes elle a clairement changé, mais les vieux je pense pas. Ils ont connu les marins, les drogués dans les villes où ils se shootent dans ces grandes places, tout ce que nous on a pas connu. Ça c'est leur vision à eux, et on ne peut pas leur en vouloir à mon avis. Mais c'est à notre génération de faire péter ces préjugés d'être dans le jugement constant. »

Au sein du monde professionnel, un des ES explique : « Je pense que ma direction, je la vois mal se positionner vis-à-vis [des tatouages]. Elle prône quand même l'auto-détermination et le libre arbitre chez les personnes que l'on accompagne donc j'espère quand même qu'elle le prône un peu aussi auprès de ses employé·e·s. ».

6. Discussion des résultats

6.1. Prescriptions des institutions

Lors de la présentation des résultats, je me suis rendu compte que les représentations des tiers dans les institutions n'avaient que très peu d'impact sur le comportement des éducateurs et éducatrices.

En effet, les institutions fréquentées par les ES interrogé·e·s n'ont rien d'explicité dans leurs règlements au niveau du tatouage. Des consignes sont parfois données au niveau des vêtements, mais plutôt pour que les ES ne reproduisent les clichés que l'on entend souvent de l'éduc en chemise hawaïenne avec des tongs et un chapeau de paille. Certains piercings peuvent aussi être sujet à discussion pour la sécurité de l'ES, car ces derniers peuvent être potentiellement arrachés par des bénéficiaires lors de scène de violence. Il y a tout de même des sous-entendus de faire attention de la part des institutions afin de protéger l'ES. Dans le domaine des addictions, ces mises en garde permettent de mettre une certaine distance entre les professionnel·le·s et les bénéficiaires. Selon moi, ces sous-entendus renforcent le cliché du tatouage chez la population toxicomane mais aussi l'idée que les personnes tatouées ne peuvent pas être professionnelles en montrant leurs tatouages.

L'ES se doit en tant que professionnel·le de montrer l'exemple aux personnes que l'on veut réintégrer dans la société. Au tribunal des mineurs, les ES se doivent de venir bien habillé·e·s. En premier lieu, cela montre l'importance et le sérieux de la réunion. De plus, c'est une marque de respect envers les Juges et les personnes importantes présentes, comme les directions d'institutions. À travers cela, l'ES fait aussi comprendre aux jeunes que ces séances sont importantes et donc qu'elles et ils se doivent d'avoir une tenue correcte dans ce genre de situation.

6.2. Evaluation des compétences

L'évaluation formelles des ES se fait de manière annuelle et par le ou la supérieur-e hiérarchique. Ces dernières sont faites en collaboration avec l'ES concerné-e et se basent souvent sur des grilles d'évaluations similaires pour tous les professionnel·le-s de la même discipline. Les ES relèvent que ces évaluations formelles n'ont que peu d'impact sur leur travail. En effet, ce n'est pas la chose principale qui reste en tête lors des décisions du quotidien sur le lieu de travail.

Des évaluations informelles peuvent être effectuées par les tiers qui collaborent avec les ES, comme par exemple les collègues, les bénéficiaires ou encore les partenaires externes à l'institution. Certains tiers peuvent avoir une place plus importante aux yeux des ES que les personnes qui effectuent les évaluations formelles. Ces évaluations informelles ne s'appuient pas sur une grille avec des items comme lors des évaluations formelles. Elles se basent sur les représentations personnelles des tiers de ce qu'eux imaginent être un e bon ne professionnel·le. L'apparence peut être un critère de

professionnalité et les représentations au niveau du tatouage peuvent impacter l'évaluation informelle faite par des tiers.

6.3. Représentations du tatouage par les tiers

Les ES constatent que les tiers ne leur renvoie que peu d'informations sur leurs représentations du tatouage, que cela soit dans des évaluations formelles ou informelles. De la part des bénéficiaires, on observe un manque de positionnement sur la question du tatouage. Il est possible que cela soit une question de respect, car la relation entre bénéficiaires et ES est asymétrique. De ce fait, les bénéficiaires n'osent peut-être pas forcément donner leur avis à un-e ES tatoué-e. Les visions peuvent varier aussi selon les populations. En effet, il peut être plus délicat d'être un-e ES tatoué-e dans le domaine des addictions, de la migration et avec des personnes âgées. Ces populations ont leurs propres visions de la modification corporelle et cela peut-être un frein à une bonne collaboration entre ES et bénéficiaires.

Au niveau des équipes éducatives, il y a aussi peu d'indications. La majorité des chartes d'équipe prônent la bienveillance et la communication bienveillante qui va avec. Il se peut donc que les collègues qui collaborent avec les ES tatoué·e·s se retiennent de faire des remarques si ces dernières ne sont pas positives ou constructives.

Du côté du personnel de la direction, les représentations sont aussi très floues. Il se peut que les avis soient différents au sein d'une équipe de direction composée de plusieurs personnes issues de milieux différents. Par ce manque de cohérence mais aussi le manque de loi ou d'indications dans les contrats, la direction se retient peut-être de se positionner. Dans le code de déontologie du travail social, nous cherchons à défendre l'autodétermination des personnes que nous accompagnons. Les institutions reprennent pour la plupart ce modèle auprès de leurs bénéficiaires. Il serait donc logique qu'elles l'appliquent aussi à leurs employé·e·s.

6.4. Représentations personnelles du tatouage des ES

Les indications des tiers quant à leurs représentations du tatouage restent maigres. C'est pour cela que les éducateurs et éducatrices se basent donc sur les propres représentations du tatouage pour imaginer ce qui peut être attendu et accepté par les institutions dans lesquelles elles et ils sont amené·e·s à travailler. Cette réflexion modifie l'angle donné par ma question de recherche et sous lequel je souhaitais aborder la

thématique du tatouage dans l'éducation sociale. En effet, elle remplace l'importance des représentations des tiers, qui est de ce fait moins important que prévu, par l'importance des propres représentations des ES.

Les représentations du tatouage par les personnes elles-mêmes tatouées ne sont pas forcément différentes de celles des personnes qui ne sont pas tatouées. Le fait d'être tatouée ne veut pas forcément dire que les représentations sur les tatouages des autres sont changées.

Selon les explications données lors des entretiens, les représentations personnelles des ES ont pu être influencées par l'histoire personnelle de l'ES avec le tatouage. Les représentations peuvent varier si l'on a grandi dans une famille de tatoué·e·s ou si l'on a été étranger à cette pratique dans notre entourage.

De par cette socialisation personnelle de chacun e avec la thématique du tatouage, il se peut que le tatouage soit vu comme un stigmate.

Un stigmate est une chose qui disqualifie un·e individu·e ou une catégorie d'individu·e·s et qui l'empêche d'être pleinement accepté·e par la société. Le stigmate se définit par l'interaction entre les stigmatisé·e·s et les normaux. La théorie de Goffman sur le sujet décrit les stigmates comme quelque chose que l'on ne choisit pas d'avoir, tel que les handicaps physiques ou mentaux. (Rochedy, 2015; Rostaing, 2015)

Il est intéressant de voir le tatouage sous l'angle d'un stigmate "choisi" mais tout de même subi de la sorte.

Le tatouage comme stigmate peut être expliqué sous plusieurs angles. En tout premier, nous pouvons observer cela sous l'angle du genre. En effet, les motifs et les emplacements des tatouages se rapportent à un genre en particulier. Si un homme se fait un tatouage dit féminin ou une femme un tatouage dit masculin, alors ce dernier pourra être perçu comme un stigmate car il ne correspond pas aux attentes de la société.

Le lieu peut être le deuxième angle sous lequel aborder le tatouage en tant que stigmate. Il est ressorti de la théorie et des entretiens que les tatouages peuvent être mieux acceptés dans certains lieux ou dans certains pays. Les villes sont des endroits plus fréquentés et où il est donc plus probable de croiser des personnes tatouées. Les salons de tatouage ont aussi tendance à se trouver dans des endroits à plus grande visibilité. De ce fait, il est plus banal de croiser des personnes tatouées en ville que dans un

village. Le tatouage peut donc être perçu comme un stigmate dans les endroits où il est moins fréquemment observé ou encore connoté de manière négative.

Le stigmate du tatouage peut aussi être vu sous l'angle du motif tatoué et de la signification qui y est apportée. Certains motifs ne sont pas acceptables dans notre société, on entend par là les motifs inspirés de thématiques qui gênent, comme la sexualité, ou de thématiques que l'on condamne, comme le racisme ou le nazisme. Lorsque l'on voit des personnes tatouées, il y a un certain besoin de comprendre pourquoi cette personne a choisi tel motif à tel emplacement. Il n'est pas anodin qu'une personne tatouée soit questionnée sur ce qu'il l'a poussée à faire certains tatouages. Ces questionnements sont légitimes en vue de ce besoin de compréhension, mais peuvent être aussi délicats. En effet, certains tatouages se basent sur des histoires intimes que la personne qui le porte n'a pas envie d'expliquer à n'importe qui. De plus, d'autres tatouages ont été fait seulement pour le côté esthétique et n'ont pas de significations profondes. Lorsque la société ne trouve pas de sens à un tatouage, celuici peut être considéré comme un stigmate car on ne peut pas accepter de se faire tatouer sans raisons apparentes.

Le tatouage peut aussi être considéré comme un stigmate par une génération mais moins par une autre. En effet, les "anciennes" générations ont été impactées par des événements qui ont touché la Suisse, comme les places de shoot ou l'augmentation de la criminalité. Elles pourraient donc plus facilement placer les personnes tatouées dans les cases qui correspondent à ces événements. De plus, le tatouage va aussi à l'encontre des croyances religieuses, qui sont des valeurs très fortes dans ces générations.

Les personnes tatouées sont stigmatisées quant à l'accès à certaines professions. Le tatouage peut être considéré comme un stigmate par les directions dans beaucoup de domaine (police, banque, ...). Dans le cas du travail social, il se pourrait que le tatouage soit vu comme un stigmate dans certaines places de travail mais pas forcément dans d'autres. Cela sous-entend de nouveau que l'on estime que qu'un·e professionnel·le tatoué·e est moins compétent·e dans son travail seulement par le critère de ses tatouages.

6.5. Stratégies identitaires

En reconnaissant le tatouage comme un potentiel stigmate, plusieurs stratégies identitaires s'offrent aux éducateurs et éducatrices tatoué·e·s. C'est ce que l'on appelle le contrôle de l'information sur le stigmate : à travers cela, l'ES garde la main sur son stigmate et peut réfléchir à quel comportement adopter avec telle personne. C'est dans ce contrôle du stigmate qu'interviennent deux grandes principales stratégies identitaires. La première stratégie identitaire se résume à cacher son stigmate, voire même à nier son existence. Selon les propos recueillis en entretien, ce comportement peut être adopté lors des entretiens d'embauche ou avec certaines populations. La deuxième possibilité qui s'offre aux ES prend un peu moins la forme d'une stratégie identitaire à proprement parler. L'ES peut en effet montrer son stigmate et en parler librement. Cela prend donc la forme d'une libre expression de l'identité agie et vécue. L'ES utilise donc son stigmate pour par exemple aider à la création du lien. (Rochedy, 2015)

Malgré le changement de direction de ma question de recherche, ce dernier chapitre appuie tout de même mon hypothèse de recherche. En effet, les stratégies identitaires dépendent des représentations, non plus des tiers évaluateurs, mais des ES. Si elles sont positives, alors elles et ils laisseront place à leur identité agie et vécue en montrant leurs tatouages. Si au contraire elles sont négatives, des négociations identitaires devront être mises en place pour répondre à l'identité que l'on suppose être attendue par les instituions et les tiers.

7. Limites et perspectives

7.1. Limites

En me penchant sur la thématique du tatouage dans l'éducation sociale, je partais déjà avec mes propres représentations du tatouage. À travers mon cadre théorique, j'ai essayé de m'en distancer au maximum. Ces dernières ont tout de même pu influencer mon travail et plus particulièrement les relances lors des entretiens ou mon analyse. Pour continuer ce travail, il serait intéressant de se pencher sur la même thématique mais dans les autres options du travail social (service social et animation socio-culturelle) car il se peut que les représentations soient différentes que celles en éducation sociale.

7.2. Pistes d'action

Quelques pistes d'action ressortent de ce travail. La première concerne les institutions. En effet, les ES tatoué·e·s n'ont rien de concret sur quoi s'appuyer en ce qui concerne le tatouage et parfois même l'apparence en général. Selon moi, les institutions pourraient dans certains cas clarifier leurs règlements. Cependant, cela est délicat pour les tatouages car ils sont singuliers et il est donc difficile d'appliquer la même règle pour tous les tatouages. Les institutions pourraient donc proposer un espace de dialogue pour les personnes tatouées ou souhaitant se faire tatouer afin de leur permettre de déposer leurs questionnements.

Les prochaines pistes d'action concernent les ES tatoué·e·s. Il est important, et on ne le rappellera jamais assez, de réfléchir aux impacts que peuvent avoir un tatouage. Il est donc essentiel de se questionner sur différents domaines qui peuvent être touchés (personnel, professionnel, ...) avant d'aller se faire tatouer. La pratique du détatouage et du recouvrement sont en plein essor de nos jours mais ne devraient pas être une façon de rendre l'acte du tatouage moins important et surtout moins réfléchi. Même si la génération actuelle tend à avoir de moins en moins de stéréotypes sur le tatouage, cette évolution des mentalités ne touche pas toute la population et encore moins tous les lieux. La clé principale qui ressort de mes entretiens est la confiance en soi et en ses tatouages. Si l'on voit une personne tatouée et confiante dans son identité, il sera plus facile de faire déstigmatiser le tatouage. Si une personne n'est pas à l'aise avec son tatouage, cela va tout de suite se remarquer et pourra être perçu comme un stigmate, même par la personne que le porte. Cette confiance n'est pas acquise du jour au lendemain après l'acte du tatouage, elle se construit sur la durée tout comme notre confiance en notre identité professionnelle. Une fois que cette confiance en notre identité personnelle mais aussi en notre identité professionnelle est installée, le tatouage serait bien moins souvent perçu comme un stigmate.

8. Conclusion

Le tatouage fait partie intégrante de la personne qui le porte et contribue ainsi à son identité agie et vécue. Lors de l'évaluation des compétences, il peut avoir une certaine tension entre l'identité agie et vécue d'un éducateur ou d'une éducatrice sociale (ES) et l'identité qui est attendue par les institutions. La thématique du tatouage peut être au cœur de ces tensions, selon les représentations personnelles des tiers évaluateurs. De

ce fait, les ES tatoué·e·s doivent dans certains cas faire appel à des négociations identitaires afin de tendre vers ce que les institutions attendent.

Le tatouage répond à plusieurs critères qui le rendent plus ou moins acceptable. Dans ces critères, nous pouvons retrouver la culture dans laquelle évolue la personne tatouée, le genre de celle-ci ainsi que sa profession, le motif tatoué, l'emplacement du tatouage et la signification derrière ce dernier. Tous ces éléments influencent les représentations personnelles que l'on peut avoir sur le tatouage et les personnes tatouées. Ces derniers peuvent entrer en compte lors des évaluations par les tiers et influencer le comportement de l'ES tatoué·e. Le tatouage peut alors être considéré comme un stigmate, même par des personnes tatouées mais généralement pas sur leurs propres tatouages.

D'après mes recherches, il se révèle que les tiers n'expriment que peu les représentations qu'elles ou ils ont. De plus, les prescriptions institutionnelles sur le sujet ne sont pas explicitées. De ce fait, les ES se basent sur leurs propres représentations du tatouage et sur ce qu'elles et ils pensent être attendu et accepté par les institutions. Afin d'adopter le comportement qu'elles et ils pensent que l'on attend de leur part, les ES opèrent tout de même des stratégies identitaires. Ces dernières permettent un contrôle du stigmate et donc des répercussions possibles. Les ES ont la possibilité de cacher leurs tatouages, et donc le stigmate afin qu'il n'interfère pas dans leur vie professionnelle. L'autre possibilité des ES est de laisser place à leur identité agie et vécue en dévoilant leurs tatouages mais elles et ils s'exposent ainsi à un possible jugement de la part des « normaux ». La confiance de l'ES en ses tatouages mais aussi en sa personne peut réduire l'impact du stigmate.

8.1. Bilan méthodologique

En partant de mon expérience négative, j'ai supposé que de rencontrer des tiers aux avis négatifs sur le tatouage sur le lieu de travail arrivait plus fréquemment que ce qu'il en est ressorti lors de mes entretiens. Avec le recul, pour réellement répondre à ma question de recherche, j'aurais peut-être dû rechercher des éducateurs et éducatrices sociales qui ont aussi eu de mauvaises expériences dans leur milieu professionnel. Mais je suis tout de même contente d'avoir pu effectuer les entretiens avec ces ES, car cela a fait ressortir un autre aspect de la thématique du tatouage dans l'éducation sociale auquel je n'avais pas pensé et que je trouve encore plus pertinent. J'ai trouvé très intéressant d'interroger des personnes des deux sexes et qui travaillaient avec des populations différentes, car certaines représentations se complétaient ou, au contraire, se contredisaient.

8.2. Bilan personnel

Au niveau personnel, ce travail m'a permis de répondre aux questions qui étaient restées dans un coin de ma tête depuis mon stage de maturité. J'ai aussi pu en apprendre plus sur la thématique du tatouage et des modifications corporelles en général, qui m'intéressent en dehors du contexte de mon travail de Bachelor.

8.3. Bilan professionnel

Ce travail de Bachelor a permis en premier lieu de rassurer la future professionnelle que je vais devenir. En effet, j'ai pu voir que ma mauvaise expérience fait un peu figure d'exception et que dans la majeure partie des institutions cela se passe plutôt bien. Il est normal en tant que jeune professionnel·le d'avoir des doutes sur les postures à adopter, surtout en travaillant avec certaines populations. Il est important d'adopter une position qui nous convienne et nous fasse nous sentir en confiance.

9. Bibliographie

- Association Suisse des Tatoueurs Professionnels ASTP. (2019). *Lois*. Récupéré de https://www.swiss.tattoo/lastp
- Avenir Social. (2010). Code de déontologie du travail social en Suisse : un argumentaire pour la pratique. Avenir Social.
- Brun, J.-P., & Dugas, N. (2005). La reconnaissance au travail : Analyse d'un concept riche de sens. *Gestion, 30*(2), 79-88. doi : https://doi.org/10.3917/riges.302.0079
- Coulet, J.-C. (2011). La notion de compétence : Un modèle pour décrire, évaluer et développer les compétences. *Le travail humain, 74*(1), 1-30. doi : https://doi.org/10.3917/th.741.0001
- Dodier, D. (2018). Tatouage en milieu de travail : Comment est-il perçu ? *Vecteur Environnement*, *51*(3), 36. Récupéré de https://www.proquest.com/docview/2161261800/fulltext/E73CDE3C97864B4EPQ/1?accountid=138056
- Dubuis, A., & Knüsel, R. (2004). *La pratique du tatouage, un signe de distinction grégaire*. Institut d'anthropologie et de sociologie, université de Lausanne.
- Jorro, A., & Wittorski, R. (2013). De la professionnalisation à la reconnaissance professionnelle. Les Sciences de l'éducation Pour l'Ère nouvelle, 46(4), 11-22. doi: https://doi.org/10.3917/lsdle.464.0011

Le Boterf, G. (2002). De quel concept de compétence avons-nous besoin ? Soins cadres, 41. 1-3. Récupéré de http://www.guyleboterf-conseil.com/images/Soins%20cadres.PDF

- Le Breton, D. (2002). Signes d'identité : Tatouages, piercings et autres marques corporelles. Métailié.
- Le Breton, D. (2016). Le monde à fleur de peau : Sur le tatouage contemporain. Hermès, La Revue, 74(1), 132-138. doi : https://doi.org/10.3917/herm.074.0132
- Martin, L. (2016). Tatouages et tabous. *Sociétés & Représentations, 42*(2), 201-203. doi: https://doi.org/10.3917/sr.042.0201
- Müller, E. (2013). Une anthropologie du tatouage contemporain : Parcours de porteurs d'encres. L'Harmattan.
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV. (2022). Piercings et tatouages. Récupéré de https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/gebrauchsgegenstaende/kosmetika-schmuck/piercing-und-tattoo.html
- Pierrat, J. (2016). Le tatouage : Histoire d'une pratique ancestrale. Le Lombard.
- Police Cantonale Valaisanne. (2023). *Conditions d'admission*. Récupéré de https://job.policevalais.ch/conditions-dadmission/
- Rochedy, A. (2015). Les porteurs de stigmates. Entre expériences intimes, contraintes institutionnelles et expressions collectives. *Sociologie*. Récupéré de https://journals.openedition.org/sociologie/2701
- Rostaing, C. (2015). Stigmate. *Sociologie*. Récupéré de https://journals.openedition.org/sociologie/2572
- Rouers, B. (2006). Les marques de l'être et du paraître. Piercing, tatouages, des actes individuels et volontaires. *Enfances & Psy, 32*(3), 115-125. doi : https://doi.org/10.3917/ep.032.0115
- Rouers, B. (2008). Les marques corporelles des sociétés traditionnelles : Un éclairage pour les pratiques contemporaines. *Psychotropes, 14*(2), 23-45. doi : https://doi.org/10.3917/psyt.142.0023

Annexe 1 : outil de recueil des données

Quelles stratégies identitaires les ES mettent en place selon les représentations du tatouages

(identité prescrite) des tiers évaluateurs ?

VARIABLE INDÉPENDANTE: Représentation des tatouages comme prescription institutionnelle

VARIABLE DÉPENDANTE : Stratégies identitaires

Sur le thème du tatouage dans l'éducation sociale -> savoir comment me positionner vis-à-vis de ça

| | Je m'engage personnellement : |
|-----------------|---|
| ETHIQUE | → Anonymisé /possibilité de se retirer à tout moment |
| | → Enregistré -> détruit après la retranscription |
| | → Pas obligé de répondre à tout si question qui gêne ou intime Acceptabilité -> me parler un peu de tes tatouages |
| TATOUAGE | → Motifs / tailles / emplacements / histoires |
| TATOUAGE | → Motifs / tailles / emplacements / filstoiles → Selon les sexes (tes tatouages sur les gens du sexe opposé) |
| | → Place dans la sphère privée -> montré tout le temps ? |
| | Historique des institutions fréquentées |
| | Travail quotidien |
| TRAVAIL | → Avec quels tiers tu collabores ? |
| | Evaluation |
| | → Qui fait l'évaluation formelle et en se basant sur quoi ? impact ? |
| | → Quel tiers a l'avis est le plus important pour toi? Prescription de l'institution |
| | · |
| | → Accepté / Interdit → Explicité (règlement) / sous-entendu |
| | → Frein / levier à l'embauche ? selon les populations |
| | Représentations des tiers au travail |
| TRAVAIL ET | → Positive / négative -> important pour toi ? |
| TATOUAGE | Comportements des ES |
| | → Montrer / cacher ? Avec tout le monde ? Dans toutes les |
| | institutions ? → À l'entretien d'embauche ? |
| | → Toujours été comme ça ? -> prise de confiance avec le temps |
| | → Avec toutes les populations pareilles ? |

CONCLUSION

Quelque chose à rajouter ou qu'il manquerait dans cet entretien ? Pistes d'actions pour les futurs ES tatoués?

Hypothèse: Les stratégies identitaires misent en place par les ES dépendent des diverses représentations du tatouage qu'ont les tiers évaluateurs

→ Sous hypothèse : les ES laissent place à leur identité agie et vécue lorsque les représentations du tatouage par les tiers sont positives. Si ces dernières sont négatives, ils adoptent des stratégies identitaires